



Regards sur dix ans de politique linguistique en faveur des langues régionales en Rhône-Alpes

Michel Bert, Bénédicte Pivot

► To cite this version:

Michel Bert, Bénédicte Pivot. Regards sur dix ans de politique linguistique en faveur des langues régionales en Rhône-Alpes. Aquino-Weber Dorothee; Sauzet Maguelone. La Suisse romande et ses patois. Autour de la place et du devenir des langues francoprovençale et oïlique, Presses universitaires suisses, pp.221-240, 2022, Glossaire des patois de la Suisse romande, 978-2-88930-391-5. hal-03619034

HAL Id: hal-03619034

<https://univ-montpellier3-paul-valery.hal.science/hal-03619034>

Submitted on 24 May 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0
International License

Regards sur 10 ans de politique linguistique en faveur des langues régionales en Rhône-Alpes¹

Michel Bert

Laboratoire DDL, Université Lyon 2

Bénédicte Pivot

Laboratoire Dipralang, Université Montpellier 3

En France, les prérogatives des Régions, au sens administratif et politique, ne sont pas très étendues, dans un État qui reste très centralisé. La politique scolaire par exemple est une prérogative de l'État et elle s'applique sur tout le territoire français de manière uniforme. Les Régions ont toutefois la latitude de mettre en place certaines mesures de politiques linguistiques en faveur des langues régionales, à condition qu'elles soient parlées traditionnellement sur leur territoire. C'est ainsi le cas, entre autres, de la Bretagne pour le breton, ou de l'Aquitaine pour l'occitan et le basque, des Régions qui ont mis en place une politique linguistique ambitieuse depuis longtemps. La Région Rhône-Alpes, où sont parlés le francoprovençal et l'occitan, est longtemps restée en retard dans ce domaine. Ce n'est qu'en juillet 2009 que le Parlement régional a adopté une délibération en faveur de ces deux langues².

Dans cet article, nous ne chercherons pas à retracer précisément les différentes mesures qui ont été peu à peu mises en place, mais plutôt à décrire les motivations idéologiques à l'origine de la décision régionale de se doter d'une politique linguistique, puis à expliquer comment elles ont ensuite marqué les pratiques et les discours de la Région, et influencé ses choix. Nous montrerons que ces idéologies n'étaient pas toujours partagées par d'autres acteurs de la scène régionale, en particulier par les groupes locaux œuvrant en faveur de la promotion du francoprovençal. En effet, leurs actions s'inscrivaient dans une dynamique très différente de celle de la Région, ce qui engendra parfois des malentendus et des tensions.

Depuis fin 2015, une nouvelle Région est née de la fusion entre les anciennes Régions Auvergne et Rhône-Alpes, et une nouvelle majorité a été élue pour la gouverner. Cet article sur la politique linguistique en Rhône-Alpes portera donc essentiellement sur la période antérieure à 2015, et il se concentrera sur la situation spécifique du francoprovençal. Il repose sur

¹ Cet article est publié dans : Pivot Bénédicte et Michel Bert, 2022 : Regards sur 10 ans de politique linguistique en faveur des langues régionales en Rhône-Alpes, dans " La Suisse romande et ses patois. Autour de la place et du devenir des langues francoprovençale et oïlique" (Aquino-Weber Dorothée et Sauzet Maguelone eds), ALPHIL, Presses universitaires suisses, Neuchâtel, p.221-240

² Délibération n°09-11-450, disponible en ligne (consulté le 23/08/2018) :

<http://deliberations.rhonealpes.fr/RecueilsPDF/2009/assembl%C3%A9epl%C3%A9ni%C3%A8re/r%C3%A9union%20des%208%20et%209%20juillet%202009/d%C3%A9lib%C3%A9rations/11.ap.%20langues%20regionales.PDF>.

l'analyse de documents institutionnels ou para-institutionnels et sur des observations de terrain et au sein de la Région Rhône-Alpes :

- d'abord durant la phase qui précéda l'adoption de la délibération régionale (2006-2009), avec la réalisation, à la demande de la Région, d'une étude sur les langues régionales de Rhône-Alpes (étude « Francoprovençal Occitan Rhône-Alpes (FORA) » Bert et Costa 2009),
- puis pendant la période de mise en place et de déroulement de la nouvelle politique régionale (2009-2015), alors que nous participions au Comité de Pilotage en charge d'accompagner cette politique.

1. Les fondements idéologiques de la politique linguistique régionale (2006-2009)

Dans cette section nous décrirons en premier lieu la situation linguistique de la Région Rhône-Alpes, puis le contexte régional, national et international autour du francoprovençal en 2006-2009, au moment du lancement de l'étude FORA, que nous présenterons ensuite. Nous développerons dans une deuxième partie les motivations qui poussèrent la Région à entreprendre une politique de promotion de ses langues régionales.

1.1. Contexte de l'étude FORA

1.1.1. La Région Rhône-Alpes et ses langues régionales

L'ancienne Région Rhône-Alpes faisait partie des régions administratives françaises les plus étendues. Elle englobait huit départements. Six de ces départements appartiennent, en totalité ou en grande majorité, au domaine francoprovençal (la Savoie, la Haute-Savoie, l'Ain, l'Isère, le Rhône et la Loire), et deux départements sont situés presque totalement en domaine occitan (la Drôme et l'Ardèche. Géographiquement, environ un quart de la Région était donc occitan, et trois quarts francoprovençal. La majorité du domaine francoprovençal français relevait de cette Région, tandis que l'aire occitane de Rhône-Alpes ne constituait qu'une petite partie du domaine occitan, qui englobe environ le tiers sud du territoire français.



Carte 1: Carte du domaine francoprovençal

Si l'occitan jouit d'une tradition militante ancienne, organisée et fédérée, ce n'est pas le cas pour le francoprovençal. Il existait de nombreux groupes locaux, parfois déjà anciens, actifs localement, mais peu revendicatifs et en général non fédérés, sauf en Savoie (Fédération *Lou Rbiolon*).

1.1.2. Le contexte politique et idéologique en 2006

Au moment où la Région Rhône-Alpes décidait de lancer une étude préalable en vue de reconnaître officiellement le francoprovençal et l'occitan, le contexte français autour du francoprovençal était ambivalent. La langue avait été reconnue en 1999 comme une des « *langues de France* » lors de la signature par la France de la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires (la France n'a jamais ratifié cette Charte)³. Mais le Ministère de

³ Voir le rapport Cerquiglini 1999 : « Les langues de France », disponible en ligne [consulté le 23/08/2018] : <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/994000719/index.shtml>.

l'Éducation Nationale persistait à refuser l'enseignement de cette langue, malgré des demandes réitérées de militants, appuyés par des universitaires⁴.

Au niveau international, l'UNESCO s'était saisi du thème des langues en danger et le francoprovençal était répertorié dans son *Atlas des langues en danger dans le monde*⁵ avec comme indice de vitalité le niveau « *en danger* » (niveau 2 sur une échelle de 5)⁶. Le contexte autour de la question des langues minoritaires était favorable, car l'UNESCO portant des discours en faveur de la préservation de la diversité linguistique, des droits linguistiques des minorités, de la reconnaissance d'un patrimoine immatériel ou encore de l'intérêt de l'alphabetisation en langue maternelle.

Au niveau de la Région Rhône-Alpes, des promesses électorales avaient souvent été faites concernant la reconnaissance et la promotion des langues régionales, mais elles étaient jusque-là restées sans effet. Depuis 2004, la Région était gouvernée par une coalition de partis de gauche et écologistes, avec à sa tête un président de Région issu du parti socialiste, Jean-Jack Queyranne. Il succédait à une élue de droite, qui elle aussi avait gouverné en coalition. Au niveau national, Jacques Chirac terminait son 2^e mandat présidentiel et Nicolas Sarkozy allait lui succéder en 2007. Il existait donc une opposition entre le Conseil régional Rhône-Alpes, politiquement à gauche, et le gouvernement national, à droite. D'un point de vue politique, la gouvernance de la Région était donc marquée par les rapports de force entre l'État et la Région.

1.1.3. L'étude FORA (Francoprovençal Occitan Rhône-Alpes)

En 2006, deux militants, l'un de l'occitan, l'autre du « savoyard », prirent rendez-vous auprès du Service de la Culture de la Région Rhône-Alpes. Ils souhaitaient que la Région reconnaisse enfin officiellement ses deux langues régionales et lance une politique en leur faveur similaire à celles d'autres Régions. La personne qui les reçut, le Directeur Général Adjoint des Services auprès du président de Région, Abraham Bengio, avait été auparavant l'adjoint de Bernard Cerquiglini, Délégué Général de la Direction Générale à la Langue Française. Ce dernier avait alors été chargé de dresser la liste des « *langues de France* » en vue d'une éventuelle ratification par la France de la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires⁷. Abraham Bengio avait suivi ce dossier de près, il fut donc très intéressé par la démarche des deux militants venus le rencontrer. Il contribua à convaincre le président de la Région Rhône-Alpes de passer enfin aux actes, et il joua jusqu'en 2015 un rôle essentiel dans la politique des langues régionales. La Région Rhône-Alpes, alors la deuxième région la plus peuplée et la plus riche de France, qui se vivait et se décrivait comme une Région innovante, allait enfin pouvoir rattraper son retard dans le domaine linguistique.

⁴ Ce refus reste toujours d'actualité aujourd'hui.

⁵ <http://www.unesco.org/languages-atlas/fr/atlasmap.html>.

⁶ Ce niveau s'expliquait par la situation du francoprovençal plus favorable en Italie, en vallée d'Aoste, car en France les locuteurs natifs étaient déjà peu nombreux et les interactions quotidiennes en francoprovençal étaient devenues assez rares.

⁷ La Charte européenne avait été signée par la France en 1999, mais pas ratifiée, une situation qui perdure à la date de publication de cet article.

Afin de préparer un texte à soumettre aux élus régionaux, il fut décidé de faire réaliser une étude préalable sur les langues régionales de Rhône-Alpes. Le texte de l'appel à projets fut diffusé pendant l'année 2006. Il était très inspiré par des textes précédents ayant conduit à des études en Régions occitanes. Le texte de l'appel portait comme titre : « *Réalisation d'une étude sur les langues régionales (occitan et francoprovençal/savoyard) en Rhône-Alpes* »⁸. Le cahier des charges distinguait deux phases :

« Phase 1 : établir un état des lieux des pratiques sociolinguistiques en Rhône-Alpes, rendre compte des attentes et des espoirs des habitants de Rhône-Alpes en la matière.

[...]

Phase 2 : préconiser les termes d'une politique pour la Région Rhône-Alpes, avec plusieurs scénarios budgétaires. L'étude devra également proposer des outils à mettre en place afin que cette politique soit portée à la connaissance des acteurs concernés et du grand public. »

La réalisation de cette étude fut confiée à une équipe pilotée par l'Institut Gardette, de l'Université Catholique de Lyon, un institut de recherche spécialisé dans l'étude et la promotion des langues et cultures régionales de Rhône-Alpes⁹. L'équipe rassemblait plusieurs centres de recherches (laboratoires lyonnais DDL et ICAR et le Centre de dialectologie de Grenoble), ainsi que des acteurs locaux (groupes locaux ou fédérations régionales). Michel Bert était le responsable de l'étude et James Costa se chargea de la partie « Préconisations ». Jean-Baptiste Martin, alors directeur de l'Institut Gardette, était le responsable scientifique de l'étude.

L'approche de l'équipe FORA se distinguait de celle habituellement proposée par les bureaux d'étude à qui était en général confié de ce genre d'études. Outre la réalisation de sondages attendus par la Région, nous proposons une approche qualitative orientée par la thématique académique des langues en danger, ancrée sur une connaissance préalable du terrain et la réalisation de plusieurs enquêtes locales dans chacun des départements.

Pendant l'étude, un comité de pilotage de la Région accompagnait à date régulière les travaux. Sa composition était précisée dans l'appel à projets¹⁰.

⁸ Document personnel, le texte de l'appel n'a pas été diffusé par la Région Rhône-Alpes.

⁹ <http://www.ucly.fr/interculturel-et-interreligieux/institut-pierre-gardette/institut-pierre-gardette--22391.kjsp>.

¹⁰ Le document indique : « Ce comité sera composé :

- de l' élu porteur principal du projet, qui en assure la présidence : Vice-présidente à la Culture ou son représentant,
- d'un représentant du Conseil Économique et social régional,
- du Directeur général adjoint des services,
- de la Directrice de la Culture de la Région Rhône-Alpes,
- du Directeur Régional des Affaires Culturelles de Rhône-Alpes ou de son représentant,
- des Recteurs des Académies de Grenoble et de Lyon ou de leurs représentants,

1.2. Les motivations politiques et idéologiques de la Région Rhône-Alpes

La décision de la Région Rhône-Alpes de se doter d'une politique de promotion de ses langues régionales s'expliquait par des motivations idéologiques qui transparaissaient déjà dans le texte de l'appel à projets ou qui se sont révélées ensuite, en particulier lors des réunions du Comité de pilotage de l'étude FORA.

1.1.4. Promouvoir un patrimoine culturel immatériel

Dès le texte de l'appel à projets, la Région Rhône-Alpes se plaçait sous le parrainage de textes internationaux pour cautionner sa démarche. Ce texte mentionne ainsi la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles de l'UNESCO (2005). La Région Rhône-Alpes inscrivait donc sa démarche dans une perspective de valorisation d'un patrimoine culturel immatériel, en l'occurrence de deux langues, beaucoup plus que dans la valorisation des locuteurs de ces langues. Plus tard, nous avons constaté que la Région redoutait d'être associée à l'image parfois attachée aux langues régionales, celle d'une culture populaire, rurale et pouvant passer pour passéiste. Dès les réunions du comité de pilotage, il a été dit que la Région soutiendrait les actions culturelles autour des deux langues si elles étaient « bonnes », « créatives », « innovantes », « sexy ». Ces adjectifs ont été employés par des administratifs de la Région Rhône-Alpes ou par des élus du Conseil Régional. Ces critères d'évaluation reposaient sur une conception de la culture très éloignée de la culture populaire partagée et mise en scène par les groupes locaux.

1.1.5. Valoriser le plurilinguisme

D'emblée, la décision par la Région d'initier une politique en faveur de l'occitan et du francoprovençal s'inscrivait aussi dans une vision globale de promotion du plurilinguisme. La Région se targuait d'entretenir de nombreux partenariats internationaux, en particulier dans le cadre de l'Eurorégion Alpes-Méditerranée (le Piémont, le Val d'Aoste, la Ligurie ainsi que la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur en France), et des « Quatre moteurs de l'Europe » (Catalogne, Lombardie, Bade-Wurtemberg et Rhône-Alpes). Elle désirait valoriser la connaissance des langues parlées dans ces différentes régions européennes.

En plus des langues régionales, la Région Rhône-Alpes souhaitait promouvoir également les langues d'immigration, dans un contexte où la gauche de l'époque s'opposait à une vision politiquement de droite qui mettait l'accent sur l'apprentissage du français par les populations immigrées, allant parfois jusqu'à préconiser l'abandon de leurs langues d'origine par ces populations. À ce fond de débat national s'ajoutait, dans le contexte régional, le souhait de la majorité régionale de l'époque de faire voter les textes qu'elle proposait en se passant systématiquement des votes du Front National. Elle en faisait un point d'honneur et elle

-
- du Directeur de la conservation du patrimoine en Isère,
 - des représentants des deux associations d'enseignants d'occitan-langue d'oc (CREO Rhône-Alpes) et de francoprovençal/savoyard (AES), des représentants des associations culturelles pertinentes au projet : *Lou Rbiolon* Fédération des Groupes de Langue Savoyarde et le Comité de Liaison de l'Ouest Francoprovençal, pour le francoprovençal, et l'*Institut d'Estudis Occitans* (IEO Régional Rhône-Alpes, IEO National) pour l'occitan ».

considérait que les langues d'immigration seraient un « chiffon rouge » qui dissuaderait ce parti de voter une délibération en faveur des langues régionales.

Sur le modèle de l'étude préalable sur les langues régionales, une autre étude devait être lancée en vue de préparer une politique de promotion des langues d'immigration. Parfois envisagée d'un mauvais œil par certains promoteurs de l'occitan ou du francoprovençal, qui considéraient que ce serait une forme de concurrence, cette étude fut longtemps retardée et, finalisée à la veille la nouvelle élection régionale de 2015¹¹, dans un contexte politique national de tension sur le sujet de l'immigration, l'étude ne bénéficia pas de la visibilité et de la publicité que connut l'étude FORA.

1.1.6. Contribuer à favoriser une identité régionale

Dans le texte de l'appel à projets, il était précisé, énoncé comme entendu :

« Les langues et cultures occitane et francoprovençale/savoyarde sont deux composantes essentielles de l'identité de la région Rhône-Alpes. »

Très tôt, l'équipe FORA s'était pourtant aperçue que la question de l'identité de la région Rhône-Alpes était problématique pour l'institution rhônalpine. Le site internet de la Région présentait bien un essai d'histoire commune de la Région, et le Rhône (fleuve) était mis en avant comme possible dénominateur commun aux différents territoires régionaux, mais la Région était avant tout décrite avec des termes comme « *carrefour* », « *terre de contrastes* », « *diversité* » ... Un montage de photos mettait en avant la variété des paysages rhônalpins : glaciers des Alpes, vignobles du Beaujolais, champs de lavande du Sud de la Drôme... Et on pouvait lire à l'époque sur le site internet de la Région : « *Ce puzzle à la fois géographique, climatique, sociologique et culturel pourrait être un handicap. Rhône-Alpes en a fait sa force* »¹².

Ce choix de mettre en avant la diversité laissait transparaître un malaise face à l'absence d'unité régionale et au manque de sentiment d'appartenance à une région commune parmi les habitants. En effet, comme le savent bien les habitants de la Région Rhône-Alpes, personne ne dit jamais qu'il est « *rhônalpin* », et beaucoup d'habitants de la Région ne connaissaient même pas l'étendue géographique exacte du territoire administratif. Le nom même de la Région n'évoquait qu'une adjonction de territoires (*Rhône*, entité ambiguë évoquant à la fois le nom d'un fleuve ou celui d'un département et *Alpes*), contrairement à d'autres Régions françaises dont l'unité et l'identité sont bien établies, confortées même parfois par l'existence d'une langue considérée comme propre à leur territoire (Alsace/alsacien, Bretagne/breton ou Corse/corse par exemple). Le déficit de reconnaissance de la Région Rhône-Alpes pesait aussi face à nombres de Régions européennes avec lesquelles elle entretenait des liens économiques et culturels, des Régions dont le toponyme était historiquement signifiant et/ou qui disposaient d'une langue particulière (Catalogne ou Val d'Aoste par exemple).

¹¹ https://cmtra.org/Nos_actions/Recherche/131_Etude_sur_les_Langues_de_Immigration_en_Rhone-Alpes.html.

¹² Ces informations étaient disponibles sur le site internet de la Région Rhône-Alpes jusqu'en 2015 sur l'url suivante : <http://www.rhonealpes.fr/23-dynamisme-en-rhone-alpes.htm>, section « Carte d'identité ».

La Région Rhône-Alpes espérait donc que la valorisation de « ses » langues pourrait l'aider à se forger une image distinctive (Bert et Costa 2011), et l'étude préalable à la mise en place d'une éventuelle politique linguistique devait apporter des éléments de réponse face à cette interrogation. Les sondages révélèrent qu'une minorité de rhônalpins considérait les langues régionales comme un élément important de l'identité régionale, mais qu'une forte majorité estimait que la Région Rhône-Alpes devait soutenir ses langues.

1.1.7. Initier une politique économique et innovante

L'éventuel potentiel économique de la valorisation des langues régionales était une autre motivation de la Région, idéologiquement évidente dans un contexte économique libéral. L'argument économique pouvait de plus aider à emporter la majorité lorsque la délibération serait proposée aux votes. Une commodification (Heller, 2010) de ces langues était donc envisagée par le secteur de la Culture, qui pilotait les opérations, et des élus en charge d'autres secteurs, comme le Tourisme, l'Économie ou l'Agriculture, furent conviés aux réunions du Comité de pilotage. Toutefois, seul l'élu de l'Agriculture assista à certaines réunions, et les responsables administratifs régionaux des différents secteurs envisagés, public captif « sommé » d'assister à une des réunions, semblèrent peu convaincus.

Région riche, vaste et peuplée, la Région Rhône-Alpes affichait l'innovation comme une de ses caractéristiques premières. En choisissant l'équipe FORA pour conduire l'étude sur les langues régionales, elle faisait montre d'originalité, en confiant la réalisation à une équipe pilotée par des universitaires plutôt qu'à un bureau d'études, pour une approche qualitative ancrée sur son territoire plutôt qu'une approche quantitative.

Pourtant, la composition du Comité de pilotage, sur le modèle de ceux ayant déjà existé en domaine occitan, l'invocation d'exemples issus d'autres Régions, comme la Bretagne ou l'Aquitaine, ont dans les faits notablement réduit la marge d'innovation. Le poids des modèles préexistants a fortement pesé sur l'image de ce que devait être une langue, des attributs dont elle devait disposer, en particulier sur les représentations concernant l'enseignement et la graphie, ce qui s'avéra peu approprié au cas spécifique du francoprovençal (Pivot 2016).

2. La politique linguistique régionale, une vision institutionnelle peu adaptée aux pratiques locales du francoprovençal (2009-2015)

Les politiques linguistiques décidées au niveau des acteurs institutionnels et de gouvernance proposent des lignes directrices d'actions à travers les axes de financement et les cadres programmatiques. Dans la première partie de cet article, nous avons montré en quoi et comment le cadre programmatique de la Région Rhône-Alpes était révélateur des idéologies dans lesquelles les décideurs s'inscrivaient au moment de mettre en place la politique linguistique des langues régionales. Ces politiques dessinaient à la fois les orientations à favoriser pour la promotion de ces langues, en particulier le francoprovençal, et les moyens d'action de cette promotion.

Dans cette seconde partie, nous présenterons les écarts entre les objectifs de ces cadres et ceux des acteurs locaux de la promotion du francoprovençal. Ces visions et ces pratiques divergentes s'expliquaient par un contexte de dynamique sociolinguistique que nous qualifions de postvernaculaire.

2.1. Des chercheurs impliqués comme acteurs de la politique linguistique

Selon une perspective sociolinguistique critique, il est nécessaire de positionner notre discours dans le cadre de sa production. D'une certaine manière nous avons aussi été des acteurs de la politique linguistique de la Région, dans le sens où nous avons en partie participé à l'élaboration du cadre programmatique, à travers l'étude FORA. Notre implication ne se situe pas au niveau décisionnel ou d'imposition du cadre, mais la définition des lignes directrices de la politique régionale s'est en partie appuyée sur les préconisations faites en conclusion du rapport FORA. . Dans la deuxième phase, c'est-à-dire dans la mise en œuvre de cette politique, notre rôle a été d'être des observateurs, par notre statut de chercheurs, mais également des experts sollicités pour faire des propositions, en tant que membres du Conseil de pilotage de la politique régionale. Au cours de ces années, nous avons également accompagné un certain nombre d'associations dans leurs pratiques sociales de promotion des deux langues régionales. Ainsi, au plus près des acteurs principaux de la politique régionale, notre position nous permet de porter un regard rétrospectif sur les conditions de sa mise en œuvre, sur ses impacts mais également de proposer une analyse critique de la situation. Le changement d'orientation politique en 2016, qui a mis un terme au comité de pilotage et réduit les ambitions de la politique en faveur des langues régionales, permet de circonscrire notre regard rétrospectif à la période allant de 2009 à 2015.

Le cadre notionnel pour l'analyse de cette seconde phase, repose sur une démarche de recherche du sens que revêt la promotion du francoprovençal, langue régionale, pour les différents acteurs. Il s'agissait d'apprécier la pratique langagière en tant que pratique sociale et non en tant que performance linguistique. C'est en ce sens que nous avons défini que la situation de terrain telle que les groupes locaux la construisait par leurs pratiques relevait d'une dynamique sociale, historiquement située, et sociolinguistiquement déterminée par des discours sur la langue régionale et des pratiques de celle-ci. Ils donnaient plus à *voir* la langue dans une démarche de valorisation de sa fonction sémiotique qu'à viser le retour des pratiques de communication usuelles. Ce contexte dynamique spécifique, que nous avons nommé postvernaculaire, nous est apparu pertinent pour expliquer le hiatus émergeant entre une politique linguistique de promotion de la langue pensée top-down selon des modèles appartenant à d'autres contextes de langues régionales, et la manière dont les groupes locaux construisent et vivent la valorisation de leur langue (Pivot, 2014).

2.2. Dynamique sociolinguistique postvernaculaire du francoprovençal

La notion de postvernaculaire a été définie par Shandler (2006) à propos de la situation du Yiddish à New-York. Il indique que les pratiques langagières des membres de la communauté yiddish s'inscrivent dans une pratique sociale de la langue qui valorise surtout la symbolisation sémiotique de la langue dans sa mise en scène où ce qui compte avant tout, c'est qu'elle soit vue et entendue davantage que parlée et comprise. Après observation des pratiques sociales du francoprovençal, qui sont essentiellement portées par des associations de patoisants, il est apparu que ces pratiques relevaient également avant tout d'une mise en scène de la langue, au sens propre lors des représentations théâtrales, de chants, ou même lors des discours officiels, comme au sens figuré quand ces associations disaient vouloir « *faire vivre la langue* » (Bert et Pivot 2015).

Ce qui est significatif de la situation du francoprovençal en région Rhône-Alpes, c'est que la langue, qui n'est plus langue de communication usuelle depuis longtemps et qui n'est maîtrisée que par un petit nombre de personnes, conserve néanmoins des fonctions sociales, mais d'ordre essentiellement symboliques. C'est le cas pour son lien à l'histoire locale, à travers les toponymes par exemple, mais aussi à travers les savoirs culturels traditionnels, agricoles, artisanaux, vestimentaires, culinaires. C'est ce lien qui est généralement mis en avant, non pas sous la forme d'une nostalgie des temps passés, mais plutôt d'une valorisation d'une histoire dont les souvenirs s'estompent avec la disparition des témoins de cette époque. La langue fait partie de ces souvenirs. Pas plus qu'il n'y a volonté de retourner aux pratiques d'une vie passée, il n'y a volonté de renverser la situation linguistique pour redonner au francoprovençal son statut de langue de communication usuelle en lieu et place du français, ou même à ses côtés. Les efforts consentis pour apprendre, réapprendre, transmettre, initier, sensibiliser, le sont dans une démarche qui cherche à valoriser un patrimoine et non une pratique communicative. Le francoprovençal est alors davantage le symbole d'une identification au territoire local à travers la valorisation de ses pratiques culturelles, que celui d'une revendication identitaire basée sur le statut de locuteur.

Dans un tel contexte, les attentes et les projections des politiques régionales de valorisation de la langue qui s'appuyaient en grande partie sur une représentation de la langue comme moyen de communication et rejetaient le lien au folklore perçu comme passéiste, ne correspondaient pas aux pratiques sociales et aux attendus en termes de politique linguistique des groupes locaux. Cela s'entendait dans les discours des acteurs institutionnels, « *si c'est pour faire ça [i.e. de la culture populaire], ils [i.e. les groupes patoisants] n'ont pas besoin de la Région* », mais se voyait également dans les appels à financement de projets culturels où étaient systématiquement incitées et valorisées les actions de création « *modernes* ». Ce fut le cas par exemple pour le groupe de musique contemporain bressan *Vouv'tia Vénou* qui écrit des chansons en francoprovençal, ou d'écrivains qui publient des œuvres originales en francoprovençal dans la collection Régionales¹³ subventionnée par la Région. En revanche, les groupes de patoisants qui souhaitaient publier leurs mémoires locales avaient de grandes difficultés à se faire financer et le faisaient souvent à compte d'auteur. Les attentes élitistes des acteurs institutionnels issues de leur représentation de ce qu'était la *Culture*, ne cadraient pas avec les pratiques locales dont le but était de valoriser un folklore qui sans s'inscrire dans une démarche passéiste mettait en valeur les traditions. Dans un budget pourtant significatif, aucune ligne de financement n'était disponible pour ce type de pratiques. Ce qui était considéré comme relevant de la tradition était systématiquement renvoyé vers le dispositif « *Mémoire du XX^e siècle* », qui lui, n'avait pas de financements dédiés aux langues régionales et ne soutenait donc pas davantage les actions des groupes patoisants.

L'orientation budgétaire et les injonctions récurrentes à déposer des dossiers d'aide au financement des projets dans la ligne réservée aux langues régionales ont été des indicateurs des difficultés rencontrées lors de la mise en œuvre de la politique linguistique régionale. Les décideurs politiques et leur administration ne comprenaient pas pourquoi aussi peu de demandes remontaient lors des appels à projets de valorisation des langues régionales, au point de sermonner régulièrement les membres des groupes locaux sur leur « *responsabilité vis-à-vis de la sauvegarde de la langue* ». Peu de groupes patoisants ont été en mesure de

¹³ Liste des ouvrages publiés en langue régionale : <http://www.livresemcc-jdidees.com/livres/collection-regionales/>

répondre aux critères et aux exigences d'une valorisation d'une langue de culture et de communication.

2.3. Une vision unificatrice face à une pratique de la diversité

La Région a misé sur le lien identitaire, faisant des langues régionales un atout pour légitimer son existence historique et territoriale, selon le principe idéologique des États-Nations qui associe l'identité à une unité territoriale et linguistique. Cette vision n'était pas partagée par les groupes locaux. On retrouve cette divergence dans les petites batailles livrées autour des noms de la langue. Les élus et autres acteurs institutionnels refusaient systématiquement que soit utilisé le mot de patois lorsqu'il s'agissait d'évoquer le francoprovençal, *patois* renvoyant à une idée de dialecte, de « *non langue* ». Il arrivait même que la remarque en soit faite publiquement et qu'elle soit directement dirigée vers les membres des groupes patoisants. En face, les patoisants, non pas par esprit de contradiction, mais parce que leur langue est avant tout « *leur patois* » avaient du mal à utiliser le mot francoprovençal. Ils en connaissaient et reconnaissaient le sens en termes linguistique, scientifique et politique, mais ne se l'attribuaient pas.

De même, les appellations locales que l'on peut entendre dans la bouche des patoisants, comme « savoyard », « bressan », « lyonnais », « dauphinois » pour désigner les variantes du francoprovençal et leurs liens territoriaux, s'opposaient à la dénomination « d'arpitan » qui se veut unificatrice, à l'image de l'occitan, pour rendre compte d'une unité linguistique légitimée autour des Alpes. Autour de la question de la dénomination, deux visions s'opposaient, l'une unifiante qui cherchait à gommer ou dépasser la diversité linguistique, historique et des réalités territoriales et l'autre qui rendait au contraire compte de cette diversité et de l'absence d'une identification large à un espace linguistique, communautaire, territorial au-delà du local (Bert et Costa 2014). La politique linguistique de la Région peinait à reconnaître et à valoriser cette diversité, et en cela, avait du mal également à légitimer les porteurs de cette diversité et leurs actions.

Les difficultés s'exprimaient également à travers le poids des modèles convoqués pour mettre en œuvre la politique de valorisation des langues, particulièrement au regard de la vision des pratiques linguistiques et de celles de la transmission. Les langues régionales, une fois reconnues comme telles, prennent alors un statut de langue à part entière, d'où le besoin de les distinguer des patois, dénomination trop péjorative qui rappelle leur ancien statut de non-langue. À ce titre, elles doivent être parlées, transmises et enseignées, comme les autres langues. Les responsables institutionnels régionaux exhortaient régulièrement les membres des groupes patoisants à « *parler le francoprovençal et à le transmettre à leurs enfants* », en méconnaissance totale de la réalité des pratiques linguistiques : concrètement très peu de personnes étaient capables de transmettre la langue à leurs enfants puisque la majorité de ceux et celles qui font partie des groupes de patoisants ne peut pas tenir une conversation en patois.

La revitalisation des langues est généralement vue comme relevant de l'implication des enfants dans le processus de transmission, et ce, par l'école. Dans le cas du francoprovençal, la bataille se joue auprès des institutions d'État, seules légitimes pour décider des programmes scolaires et d'un enseignement de langue régionale. Or le francoprovençal n'est officiellement pas une langue régionale d'État. Il est reconnu comme « langue de France » par le Ministère de la Culture, mais non comme langue pouvant être enseignée. Il ne bénéficie donc pas des

mêmes droits que l'occitan. C'est justement sur ce point que la Région se positionnait, cherchant à faire reconnaître le francoprovençal à l'égal de l'occitan. Mais cette bataille s'est heurtée à une réalité pratique de rareté des enseignants capables et habilités à enseigner le francoprovençal d'une part, et à l'absence de matériel pédagogique d'autre part. Ces deux aspects sont loin d'être anodins et servent d'arguments à l'État pour refuser d'ouvrir des classes de francoprovençal. Ici, peu importe finalement les objectifs, qui sont de valoriser une langue et qui peuvent être réalisés en dehors de matériaux pédagogiques institutionnels, ce qui prime c'est un discours reposant sur un modèle d'enseignement dominant qui ignore les actions menées dans les écoles par les groupes patoisants. Quand ils le pouvaient, ces groupes participaient en effet aux activités du temps périscolaire et transmettaient un peu de leurs savoirs sur la langue et les traditions. Toutefois, ils ne cherchaient pas à enseigner la langue comme on enseigne les langues étrangères, mais davantage à sensibiliser les enfants à l'existence d'un patrimoine linguistique local.

La conception de l'enseignement et de la transmission, mais également du statut de « vraie langue », conduisait à un autre point d'achoppement, autour de la question de l'écrit, de la graphie et de sa standardisation. La politique linguistique régionale favorisait et encourageait les pratiques culturelles et littéraires en langues régionales, de même qu'elle soutenait l'idée de production de matériel pédagogique pour l'enseignement. En ce sens, elle appelait également à une unification et une normalisation des systèmes d'écriture, entre autres à travers la collection littéraire qu'elle finançait, mais aussi les productions écrites qu'elle mettait en ligne sur son site ou donnait à voir à travers les expositions itinérantes dédiées aux langues régionales. Tout un dispositif permettait de montrer que le francoprovençal était bien une « vraie » langue, avec une tradition écrite ancienne, et d'encourager la pratique de l'écrit (discours officiels en ligne, traductions de certains textes, etc.). La politique linguistique prenait alors des allures de normativisation prônant la codification de la graphie, la standardisation des différentes formes dialectales en « un » francoprovençal. Les discussions étaient nombreuses et les débats passionnés autour de ces questions, mais ils n'impliquaient que les acteurs institutionnels. Les membres des groupes locaux ne se mêlaient pas de ces débats, qui ne concernaient finalement ni leurs préoccupations, ni leurs pratiques. Ils n'utilisent que peu l'écrit, pour eux leur patois est avant tout une langue orale, l'écrit leur sert comme aide-mémoire ou support pour raconter les temps anciens. La graphie ainsi que la norme orthographique leur importent peu et quand un choix doit être fait, ils optent en général pour une graphie locale. La relation à l'écrit n'est pas un aspect fondamental pour les groupes patoisants alors qu'elle l'était pour les acteurs de la politique linguistique de la Région. Ces deux attitudes différentes ont été des marqueurs d'une divergence entre les objectifs et les attendus de la politique linguistique régionale et ceux des pratiques sociales de la langue, portées par les groupes locaux.

2.4. Les effets positifs de la politique linguistique

L'analyse de la politique linguistique de la Région a permis de souligner les enjeux sociaux autour des pratiques de valorisation et de promotion du francoprovençal. Les attendus et les objectifs des différents acteurs ne coïncidaient pas forcément, menant alors à des situations d'incompréhension et de frustration de la part des acteurs institutionnels comme des groupes locaux. Si ces attendus ne se sont pas toujours rencontrés, donnant parfois le sentiment que la politique linguistique était finalement un coup d'épée dans l'eau, il n'en reste pas moins indéniable que celle-ci a eu des répercussions positives.

Dans un premier temps, et ce n'est pas le moindre des effets positifs, le vote par le Conseil Régional de la délibération reconnaissant l'existence de deux langues régionales en Rhône-Alpes a mis en lumière et a légitimé le francoprovençal, jusque-là largement ignoré de la majorité de la population. Le patois, les patois, étaient connus, parfois avec leurs noms locaux, mais patoisants et non patoisants ignoraient que ces différents parlers pouvaient être regroupés sous un même « ensemble » linguistique. C'est la politique linguistique menée par la Région, à travers notamment la publication de flyers et de la mise en place d'expositions d'informations itinérantes, qui a permis à certains de découvrir une aire linguistique dépassant les limites des territoires locaux jusqu'en Italie et en Suisse. Cette visibilisation n'est pas neutre et n'est pas sans conséquences. Devenant une entité légitime, la langue a légitimé ceux qui la parlent, ceux qui œuvrent pour la sauver, la valoriser, dans leurs actions mais aussi dans leur rôle social. Ils sont devenus les détenteurs d'une ressource régionale à valoriser, valorisée et valorisable. Aujourd'hui, le francoprovençal est l'égal de l'occitan, du breton ou du corse, en tous les cas dans l'esprit de certains et dans leurs discours. C'est notamment le cas de ceux qui réclament son enseignement à l'école. Pour d'autres, le francoprovençal, ou leur patois, est devenu une langue à part entière, qui peut s'écrire, se dire et se transmettre. La honte passée n'est plus qu'un mauvais souvenir, remplacée par une certaine fierté. Une fierté qui s'affiche, lors des manifestations locales, accompagnée ou non de costumes folkloriques, de chants ou d'exposition d'outils anciens. Une fierté communiquée aux plus jeunes et qui espère semer quelques désirs d'apprendre la langue. Toutes ces actions que les groupes patoisants faisaient avant la mise en place de la politique linguistique se sont retrouvées renforcées et mises en lumière par le soutien, finalement plus symbolique que financier, de la Région. Cela a aussi eu comme effet de sortir de leur isolement ces groupes, qui - à part en Savoie où une fédération regroupait déjà plusieurs associations locales - ignoraient l'existence des autres groupes. La période de 2009 à 2015 a permis de multiplier les échanges, les rencontres, comme celles autour de la Fête internationale du Patois qui a eu lieu alternativement dans l'un des trois pays de l'aire linguistique du francoprovençal¹⁴.

Un autre effet positif se mesure aux projets qui ont vu le jour, tel que celui portant sur la toponymie, (voir le projet TOPORA¹⁵). Préconisation de l'étude FORA, le projet a rencontré un vif succès ainsi qu'un support important de la Région mais également de l'Institut P. Gardette et de l'association Patrimoine des Pays de l'Ain. De nombreuses associations, pas toutes patoisantes, se sont investies dans cette recherche des toponymes et de leur étymologie, donnant à la langue locale une valeur historique et patrimoniale. Les groupes locaux ont bénéficié de cet engouement, car, souvent partenaires du projet, ils apportaient leurs savoirs et leurs archives qui venaient alimenter la base de données toponymiques. C'est un exemple de collaboration des institutions politiques et universitaires et de la société civile qui montre que les questions de langues régionales sont au cœur d'une certaine demande sociale. L'intérêt particulier que les gens portent à l'origine des mots, à ceux des noms de lieux souligne le lien qui existe entre une langue et un territoire à travers une histoire qui se raconte, qui se cherche ou qui s'invente. Double ancrage scientifique et individuel, le projet a

¹⁴ Entre 2009 et 2015, la fête internationale du Patois (francoprovençal) a été organisée à tour de rôle entre la France (2009 à Bourg-Saint Maurice, 2011 à Saint-Pierre d'Entremont, 2015 à Reignier), l'Italie (2010, Aoste, 2014 Courmayeur) et la Suisse (2013 à Bulle).

¹⁵ <https://www.ucly.fr/topora/>

permis de mettre en évidence l'ancienneté de la langue dans l'espace rhônalpin, rejoignant ainsi l'idéologie de l'identité, et d'un autre côté d'en attester l'authenticité et par là-même d'en faire un patrimoine. C'est certainement sur ce dernier aspect que les visions convergent, les langues régionales font dorénavant partie du patrimoine, local, régional, linguistique, culturel...

Dix ans de politique linguistique en faveur du francoprovençal.... Et demain ?

La politique linguistique de la Région Rhône-Alpes aura marqué la pratique sociale du francoprovençal en donnant de la légitimité à son existence. Certes, toutes les actions du programme politique n'ont pas été concluantes et il a été montré sur quels points les visions des Institutions ne coïncidaient pas toujours avec la réalité des pratiques sociales, mais le fait est que pendant dix ans, les langues régionales ont été au cœur d'une politique linguistique.

Aujourd'hui, en 2018, la dynamique est un peu retombée. Si les groupes patoisants continuent d'œuvrer comme ils le faisaient avant et pendant les années 2009 à 2015, l'actuelle gouvernance régionale n'est plus aussi présente et active sur le sujet de la politique linguistique. L'absence d'actions, ou de discours programmatiques sont à considérer comme une politique en soi, et nous ne pouvons que souligner que les orientations actuelles n'œuvrent pas pour une continuité avec les engagements précédents. Pour preuve, après un relatif silence de la nouvelle Région sur la question de sa politique linguistique, elle a publié sur son site internet une page d'actualité annonçant que « *le francoprovençal [serait] mis à l'honneur le 7 novembre [2018]* »¹⁶. Sur cette page, on peut relever un indice du changement de cap idéologique dans l'invitation pour cette journée, où « *chacun est invité à se vêtir de sa tenue traditionnelle, de manière à pleinement vivre cet événement* », une formulation qui n'aurait jamais été faite du temps où la langue régionale devait être « *moderne* » et « *sexy* ».

La question de la valorisation des langues régionales, en tant que langues minoritaires, relève avant tout de postures et de discours idéologiques sur les langues et sur les locuteurs. Les minorités existent dans les espaces de négociations qu'elles peuvent intégrer. Pendant ces dix ans, les groupes patoisants mais aussi la langue régionale ont pu exister dans un espace social qui en légitimait l'existence par leur valeur représentant une diversité positive, linguistique, historique et patrimoniale, mais pas folklorique. Une autre politique régionale pourrait reconnaître ces mêmes groupes, cette même langue pour d'autres valeurs sociales, valeurs patrimoniale et folklorique par exemple.

BIBLIOGRAPHIE

BERT, Michel, COSTA, James, « Occitan and Francoprovençal in Rhône-Alpes: Symbolic borders and ideological implications », in WATT Dominic, LLAMAS, Carmen (éd.), *The handbook of language and borders*, Edinburgh : Edinburgh University Press, 2014.

¹⁶ Page internet mise en ligne le 30/10/2018 : <https://www.auvergnerhonealpes.fr/actualite/491/23-le-francoprovençal-a-l-honneur-le-7-novembre-a-lyon.htm> .

BERT, Michel, COSTA, James, « De l'un et du divers. La région Rhône-Alpes et la mise en récit de ses langues », *Mots. Les langages du politique*, n°97, 2011, p. 45-57.

BERT, Michel, COSTA, James, MARTIN, Jean-Baptiste, *Etude FORA : francoprovençal et occitan en Rhône-Alpes*, *Etude scientifique*, Lyon, 2009.

BERT, Michel, PIVOT, Bénédicte, « Faire vivre la langue: pratiques et discours des associations francoprovençales », *Actes de la conférence annuelle sur l'activité scientifique du centre d'études francoprovençales René Willien*, Région Autonome Val d'Aoste, 2015, p.99-110.

HELLER, Monica, « The commodification of language », *Annual Review of Anthropology*, n°39, 2010, p. 101-114.

PIVOT, Bénédicte, « Les enjeux sociaux de la revitalisation du francoprovençal en Rhône-Alpes », *Actes de la conférence annuelle sur l'activité scientifique du Centre d'études francoprovençales de Saint-Nicolas, Transmission, Revitalisation et normalisation*, Région Autonome Val d'Aoste, 2016, p. 123-133.

PIVOT, Bénédicte, *Revitalisation de langues postvernaculaires: le francoprovençal en Rhône-Alpes et le rama au Nicaragua*, Thèse de doctorat, Université Lyon 2, 2014.

SHANDLER, Jeffrey, *Adventures In Yiddishland: Postvernacular Language & Culture*, University of California Press, 2006, 283 p.

UNESCO, *Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles*, 2005.